



Afin de contribuer aux débats liés aux enjeux sociétaux les plus vifs et aux questionnements épistémologiques au sein des disciplines en ALL-SHS, la MSHB propose un appel à manifestation d'intérêt pour constituer des groupes de travail interdisciplinaires.

Constitué pour un an, renouvelable une fois, un groupe de travail interdisciplinaire (GTI) bénéficie d'une dotation maximale de 2 000 € (quelle que soit la durée du GTI), destinée à l'organisation de rencontres de formats différents et de communications scientifiques telles que des séminaires, des ateliers, des séances de lecture, des workshops, ou des data sprint...

Cet AMI ne concerne pas les demandes de subventions dédiées à l'organisation de manifestations scientifiques (colloque, journée d'étude) relevant des programmes scientifiques des unités dans la mesure où il existe d'autres dispositifs pour ce type de soutien.

Conditions de recevabilité

Un GTI doit être porté par deux responsables scientifiques dont l'un appartient nécessairement à une unité fédérée par la MSHB. Il implique d'autres chercheurs issus de disciplines différentes (SHS, sciences du numérique, mathématiques, sciences du vivant, etc.) rattachés à des établissements bretons.

Il est aussi possible d'associer un ou plusieurs chercheurs extérieurs à la région, en particulier ceux dont les laboratoires sont adossés à d'autres MSH appartenant au Réseau national des Maisons des sciences de l'homme (RnMSH).

Les activités du GTI doivent être en relation avec les thématiques d'un ou plusieurs axes de la MSHB.

Types de soutien apportés au GTI par la MSHB

- La mise à disposition d'espaces de travail (salles, amphithéâtre)
- Une aide en médiation scientifique, en communication
- Un soutien financier (gestion financière assurée par et à la MSHB)

Durée

La durée du groupe de travail est de 1 an, renouvelable une fois, sur proposition d'un projet argumenté.

Critères d'évaluation

- L'articulation de la thématique et de la problématique du GTI avec un ou plusieurs des trois axes scientifiques de la MSHB.
- Le caractère interdisciplinaire du GTI : les thématiques et/ou problématiques proposées concernent les chercheurs en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales souhaitant développer une réflexion collective interdisciplinaire endogène (intra SHS), ou exogène (avec les autres secteurs scientifiques). Les GTI peuvent aussi impliquer des acteurs associatifs, des collectivités territoriales, des établissements publics culturels et des partenaires industriels.
- La plus-value de l'hébergement du GTI à la MSHB (aspects scientifiques, logistiques et institutionnels).
- Le caractère pluriel et novateur des formes de rencontres et de communications scientifiques
- La précision et la faisabilité du programme d'activités proposé.
- La présentation des attendus des travaux du GTI.

Modalités d'acheminement et d'examen

La procédure comprend les étapes suivantes :

1. Les responsables scientifiques du groupe de travail envoient le formulaire d'intention à l'adresse projet@mshb.fr. Il leur est demandé (en amont du dépôt) de prendre contact :
 - ✓ avec la chargée de projets pour s'assurer de l'éligibilité du projet par rapport aux critères d'évaluation
 - ✓ avec la gestionnaire financière pour l'élaboration du budget
2. Les dossiers recevables sont examinés par la direction de la MSHB en concertation avec le Collège des pairs. Les résultats des délibérations sont communiqués aux responsables scientifiques du groupe de travail.

Engagements des responsables des GTI

Les responsables scientifiques devront communiquer les informations liées aux activités du groupe de travail afin que la MSHB puisse les diffuser sur son site.

Un bilan des activités du groupe de travail devra être remis au terme de l'année.

La MSHB incite fortement à ce que les publications produites dans le cadre du groupe de travail soient déposées sur HAL. Dans ce cas, la MSHB devrait être déclarée en tant que laboratoire d'affiliation en plus du laboratoire du chercheur.

En cas de publication d'ouvrages ou de posters, le soutien de la MSHB doit être indiqué. Les supports de valorisation devront faire apparaître le logo de la MSHB.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

- Chargée de projets
 - Yolande Sambin (projet@mshb.fr) / 02 22 51 44 08
- Secrétaire générale
 - Isabelle Ganzetti-Gémin (isabelle.ganzetti@mshb.fr) / 02 22 51 44 03

Les services de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne

Logistique : Accueil et réservation des salles

Un ensemble d'espaces de travail (amphithéâtre, salle de conseil, salle de conférence, salle de travail) est mis à la disposition des groupes de travail.

Ces espaces sont accessibles sous réserve de disponibilité et dans le respect des règles sanitaires et de sécurité en vigueur.

Contact : reservation@mshb.fr ~ 02 22 51 44 00

Gestion financière

Le service de gestion financière de la MSHB est chargé d'assurer l'évaluation des besoins financiers des GTI et le suivi des budgets qui leurs sont alloués.

Contact : Angélique Mahé ~ gestion@mshb.fr ~ 02 22 51 44 02

Médiation scientifique

Le service a pour mission d'accompagner les groupes de travail dans l'organisation de leurs événements scientifiques. Il apporte un soutien aussi bien dans l'émergence du projet que dans sa concrétisation. Il permet également de diffuser et valoriser les manifestations scientifiques grâce à un système de visioconférence et si besoin de captation audio et vidéo.

Contact : Julie Villessèche ~ communication@mshb.fr ~ 02 22 51 44 15

Communication

Ce service a pour mission de faire connaître les groupes de travail, de communiquer sur leurs différentes activités et de valoriser leurs productions. Il apporte un soutien à l'organisation d'événements scientifiques à travers la conception de supports d'information (affiches, programmes, etc.) et l'élaboration d'une diffusion ciblée.

Contact : Catherine Riéra ~ communication@mshb.fr ~ 02 22 51 44 05